

LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

Association créée par Simone de Beauvoir
6 Place Saint-Germain des Prés, 75006 Paris, www.ldif.asso.fr

COMITE LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE

www.laicite-republique.org – presse@laicite-republique.org

Paris, le 12 juin 2020

Communiqué : La ministre des sports n'a pas lu la Charte Olympique

Le jeudi 11 juin, lors de son audition par la Commission d'Enquête sénatoriale sur la radicalisation islamiste¹, la ministre des sports, Madame Roxana MARACINEANU, n'a cessé de minimiser le rôle du sport dans le prosélytisme islamiste, considérant que « ce n'est pas dans le sport que les personnes radicalisées le sont devenues ».

Interrogée par la rapporteure, Madame Jacqueline Eustache-Brinio, sur l'intérêt d'étendre au sport la loi sur les signes religieux à l'école, la ministre exhume les arguments éculés des opposants à cette loi, « refusant que le sport prenne le parti d'exclure » ce qui risquerait de pousser les parents concernés à retirer leurs filles des clubs – car naturellement c'est bien du port du voile qu'il s'agit- et à les inscrire dans des structures privées à caractère religieux.

Le leitmotiv de la ministre est clair : « **Il faut accepter les publics comme ils sont, comme ils viennent** ». D'où la remarque de la présidente de la CE, Madame Nathalie Delattre à l'adresse de Roxana MARACINEANU : « les propos de la ministre que vous êtes me semblent un peu laxistes, c'est-à-dire que nous ne sentons pas les limites [fixées aux] personnes qui viennent dans ces clubs ni aux personnes qui forment dans ces clubs ».

La ministre semble oublier que la valeur éducative du sport moderne tient à l'apprentissage du **respect de la règle unique**, condition même de son universalité. Encore faut-il connaître la règle, en l'occurrence, celle qui dans la Charte Olympique impose une stricte neutralité dans le sport, et dont le texte est le suivant : « **Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique** ».

Texte pourtant simple dont la ministre ne semble pas avoir pris connaissance puisque, répondant à la proposition de la rapporteure d'introduire cet article dans les règlements des Fédérations, elle invente : « **c'est bien cet article-là qui va nous permettre de voir à la télévision des filles voilées pendant les JO car il est mentionné que le port du voile est un signe culturel et non culturel** ».

Grave confusion due soit à l'ignorance, ce qui est inacceptable de la part de la ministre des sports, soit à la volonté d'imposer une vision contraire à l'universalisme républicain sous couvert d'inclusivité, ce qui est encore plus grave.

Contacts : LDIF : 06 38 39 42 92 et CLR : 06 08 03 57 31

¹ http://videos.senat.fr/video.1649659_5ee0b0b6994d6.audition-de-mme-roxana-maracineanu-ministre-des-sports